



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BENOÎT-LABRE

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

Portant sur le premier projet de règlement suivant :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 620-2022 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 446-2006 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE À MÊME L'AFFECTATION COMMERCIALE, EN BORDURE DE LA RUE PRINCIPALE, POUR Y INTÉGRER LES LOTS 6 164 099 ET 6 164 100

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance d'ajournement tenue le 19 juillet 2022, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 620-2022 et intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 620-2022 MODIFIANT LA PLAN D'URBANISME NUMÉRO 446-2006 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE À MÊME L'AFFECTATION COMMERCIALE, EN BORDURE DE LA RUE PRINCIPALE, POUR Y INTÉGRER LES LOTS 6 164 099 ET 6 164 100 ».
2. Ce projet de règlement a pour objet :
 - **d'agrandir une affectation publique et institutionnelle à même une affectation commerciale, en bordure de la Rue Principale, pour y inclure les lots 6 164 099 et 6 164 100.**
3. Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra le 13 septembre 2022 à 19 h 30 à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre au 216, Route 271, Saint-Benoît-Labre suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).
4. Qu'au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet;
5. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 25^e jour du mois d'août 2022


Line Lessard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim